

VILLE DE CHELLES (77)

NOTICE DE SECURITE

Construction d'un ensemble immobilier de 131 logements
LOT F2
Secteur Castermant – Avenue Gabriel Mortillet / Voie Nouvelle
CHELLES (77500)

Bâtiments d'habitation / Parcs de stationnement / Locaux d'activités

MAITRE D'OUVRAGE :

ATLAND
40 Avenue George V
75008 PARIS

DocuSigned by:

Lionel RICHARD

57E7750DA339403...

ARCHITECTE :

AGENCE LAURENT FOURNET
26-30, rue du Pont Hardy
77 400 LAGNY-SUR-MARNE

CONTROLEUR TECHNIQUE :

QUALICONSULT
12 Rue des Peupliers
92752 NANTERRE

Sommaire

Objet de la présente notice.....	3
Réglementations applicables.....	3
Classement Sécurité incendie	4
Dispositions visant à faciliter l'évacuation des personnes en situation de handicap.....	4
GN8 – Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation	4
Dispositions constructives	4
PE5 à PE8 – Dispositions constructives	4
PE9 – Isolement aux tiers.....	5
PE11 – Dégagements	5
PE13 – Aménagements intérieurs	5
PE14 – Désenfumage	5
PE15 à PE25 – Installations techniques	5
PE26 à PE27 – Moyens de secours	6

Objet de la présente notice

Le programme prévoit la construction de logements locatifs sociaux pour personnes âgées, des locaux d'activités livrés en coque vide et un parc de stationnement.

Le projet est implanté à l'angle des rue Gabriel de Mortillet à l'ouest, de l'Avenue du Gendarme Castermant au Nord, de la déviation de la RN34 à l'est et au sud à CHELLES (77).

Notre lot le F2, entre la Voie Nouvelle et la RN34.

Les logements sont répartis dans 3 bâtiments de la façon suivante :

- bâtiments A/B/C: R+3+C, Résidence sociale pour Personnes Agées autonomes,

Le projet prévoit également la construction d'un parc de stationnement de 65 places

Enfin, le projet prévoit la construction de locaux d'activités livrés en coque vide, répartis de la façon suivante :

- Salle à manger et locaux annexes, au Rdc du bâtiment B (RPA),

- Petite salle, au Rdc du bâtiment B (RPA),

- Salle commune, au Rdc du bâtiment B (RPA),

La présente Notice ne concerne que les locaux d'activités classés ERP.

Réglementations applicables

- Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Code du Travail ;
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, dispositions générales du règlement de sécurité ;
- Instruction Technique n°246 relative au désenfumage dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 13 juin 2017 modifiant le règlement de sécurité aux magasins et centres commerciaux du type M,

Classement Sécurité incendie

Les locaux d'activités sont des Etablissements Recevant du Public dont le classement est déterminé de la façon suivante :

BAT	ERP	ARTICLE	CALCUL	SURF ACCESSIBLE	EFFECTIF PUBLIC	EFFECTIF PERSONNEL DECLARE	EFFECTIF TOTAL	CLASSEMENT SECURITE INCENDIE
B	Salle à manger (restauration)	N2	1p/m ²	99m ²	99	3	102	Effectif public < 200 5ème, type N/W
	Petite salle (salle des familles)	N2	Déclaratif	40m ²	40	2	42	
	Salle commune	N2	1p/m ²	72m ²	72	1	73	
	Bureaux	W	Déclaratif	/	2	1	3	

NB :

- La petite salle, la salle à manger, la salle commune ainsi que les locaux annexes ne sont accessibles qu'aux résidents de la RPA.

L'ensemble des ERP sont classés en **5^{ème} catégorie**.

Dispositions visant à faciliter l'évacuation des personnes en situation de handicap

GN8 – Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation

L'ensemble des locaux d'activités sont implantés au Rdc des bâtiments. Les accès sont de plain-pied, praticables pour les personnes en situation de handicap. Aucune disposition complémentaire n'est prévue pour l'évacuation des personnes en situation de handicap.

Les locaux d'activités sont livrés en coque vide. L'aménagement intérieur fera l'objet d'un dossier d'autorisation de travaux spécifique.

Dispositions constructives

PE5 à PE8 – Dispositions constructives

Le plancher bas du niveau le plus haut accessible au public des locaux d'activités est implanté à moins de 8.00m du niveau d'accès des services de secours.

La structure des locaux d'activités sont stables au feu 1h (voiles et poteaux en béton armé). Les planchers hauts et bas des locaux d'activités respectent les exigences d'isolement aux tiers.

Les locaux d'activités sont desservis par une voie qui respecte les caractéristiques d'une voie engin (dimensions, portance) conformément à l'article CO2.

Les poteaux incendie sont implantés à moins de 100m des ERP.

PE9 – Isolement aux tiers

Les locaux d'activités sont isolés du reste de l'établissement par des parois et planchers coupe-feu 1h. Dans la RPA, les portes aménagées entre les locaux d'activités et les bâtiments d'habitation attenants sont CF1/2h et munis d'un ferme-porte.

Chaque ERP comporte au minimum une gaine indépendante CF1h montant jusqu'en toiture.

La règle du « C + D » est appliquée sur l'ensemble des façades, y compris au droit des planchers d'isollements aux tiers. La dimension du C + D d'au moins 0,80m est assurée.

PE11 – Dégagements

Tableau des dégagements

Bât	Etage	ERP	Effectif	Dégagements requis		Dégagements réalisés		C / NC
				Issues	UP	Issues	UP	
B	Rdc	Salle à manger (Restauration) + Locaux annexes	99	2	4	2	4	C
B	Rdc	Petite salle	40	1	2	1	2	C
B	Rdc	Salle commune	72	2	4	2	4	C

Les locaux d'activités sont livrés en coque vide. L'aménagement intérieur fera l'objet d'un dossier d'autorisation de travaux spécifique.

Toutefois, dans le cadre du PC coque vide, les circulations horizontales permettent une évacuation rapide et sûre de l'établissement. Ils ne comportent ni marches isolées, ni saillie, ni dépôt.

De façon générale, les portes utilisées en cas d'évacuation s'ouvrent par une manœuvre simple, dans le sens de l'évacuation (sauf si l'effectif à évacuer est inférieur à 50 personnes).

PE13 – Aménagements intérieurs

Sans objet dans le cadre du présent dossier. Les locaux d'activités sont livrés en coque vide.

PE14 – Désenfumage

Les locaux d'activités, livrés en coque vide, sont non aveugles et de superficie inférieure à 300m². Aucun désenfumage n'est prévu.

PE15 à PE25 – Installations techniques

Sans objet dans le cadre du présent dossier. Les locaux d'activités sont livrés en coque vide.

PE26 à PE27 – Moyens de secours

Sans objet dans le cadre du présent dossier. Les locaux d'activités sont livrés en coque vide.

Lagny sur Marne – AVRIL 2022,

L'architecte,

AGENCE LAURENT FOURNET ARCHITECTE DPLG
S.E.L.A.R.L.
26 à 30, rue du Pont Hardy
77400 LAGNY-SUR-MARNE
Tél. : 01 64 02 13 69 - Fax : 01 64 30 50 56
SIRET : 532 225 299 00017 - APE 7111 Z

DocuSigned by:
Lionel RICHARD
57E7750DA339403...